



Mrs: J. Masson, R. Lazrak, A. Valentin et J. Thomas.

Mmes: A. Raposo-Monteiro, A. Prêteux, A. Laumonier-Mairesse, S. Soetaert et A. Legall

Syndic : J.P Blostin.

#### ◊ Point travaux

Deux nouvelles portes sont installées au 2 Gounod : la porte d'entrée de hall et la porte intérieure donnant accès aux parties communes (caves) et l'isolation du hall a débutée. Une peinture gris perle va être appliquée sur les murs du hall. Des modifications doivent être apportées sur les deux portes. Les avis des membres du conseil syndical, du syndic et du maître d'œuvre vont être requis pour validation avant commande ferme et définitive pour l'ensemble de la résidence.

Les sous-soubassements des bâtiments et les descentes aux caves doivent être peints de la même couleur que celle des volets. Les encadrements des portes d'entrée seront de la même couleur que le gris des façades et les casquettes seront peintes en blanc. L'ensemble de ces travaux seront validés par les membres du conseil syndical, le syndic et le maître d'œuvre avant la mise en œuvre pour toute la résidence.

Concernant la fermeture des volets, des fléaux vont être mis en place sur les volets des étages et des targettes seront installées sur les volets des rez de chaussée

Avec le retour d'une période sèche, les travaux commencés sur les balcons des bâtiments Rameau, Mozart et Petit Debussy vont reprendre. La société en charge de ces travaux demande à tous les résidents concernés de veiller à débarrasser leur balcon. **Rien ne de doit être entreposé sur les balcons.**

Les berbérís plantés au pied de tous les immeubles de la résidence vont être arrachés. D'autres végétaux vont être replantés au printemps.

Entre ces deux phases, un nettoyage complet des espaces verts et du bitume va être effectué par la société SPEBI, dans un premier temps, autour du bâtiment Gounod.

Le contrôle des travaux privatifs des appartements du bâtiment Gounod va commencer le 7 mars. Une note d'informations sera apposée sur les portes des halls et des lettres individuelles seront envoyées par le maître d'œuvre Réanova afin que les résidents concernés puissent organiser leur emploi du temps et être présent le jour de la visite.

Une notice d'utilisation et d'entretien des équipements privatifs installés lors des travaux de rénovation énergétique est mise en ligne sur le site de la résidence.

#### ◊ Vie de la résidence

M. Blostin en charge de la gestion de notre résidence au sein du Cabinet Foncia, a mis en évidence le montant des charges impayées (travaux et charges courantes).

Nous vous demandons d'être très vigilants, de veillez à respecter la date limite de paiement concernant le règlement des appels de fonds. Nous vous rappelons que le cumul des non paiements des charges peut entraîner, de la part des organismes sociaux, un refus des paiements des aides qui doivent être versés à la fin des travaux, un réel problème de trésorerie pour notre résidence.

Le syndic doit se rendre au commissariat de Plaisir prochainement afin de régler définitivement le problème des voitures tampons qui occupent des places de parking publiques.

Plusieurs interphones en pannes, ne peuvent pas être réparés car trop anciens. Nous devons donc envisagés de remplacer tous les interphones de la résidence. Ce point sera soumis aux votes de la prochaine l'Assemblée Générale.

Les marches du perron de certaines entrées vont être remises en état.

La sortie des containers pleins avec l'engin tracteur est toujours difficile. Pour améliorer cette manœuvre, certaines premières marches des perrons vont être légèrement biseautées. Enfin, toujours pour permettre à l'engin tracteur d'être mieux manœuvré lors de la descente des trottoirs, certaines pentes installées récemment du trottoir à la chaussée vont être élargies.

Les mains courantes extérieures des perrons qui ont été retirées vont être réinstallées avec une fixation au sol et non murale.

Tous les trimestres, une société vérifie l'état et la conservation des aires de jeux et des équipements de jeux. Elle contrôle la stabilité des équipements et leur fixation en conformité avec la réglementation.

La société en charge des espaces verts, désherbe et désinfecte le sable.

Les travaux de l'installation d'une clôture derrière le bâtiment de la Sablière et la PMI votés en AG et financés commenceront le 11 mars.

Le conseil syndical a présenté deux entreprises lors de deux réunions aux résidents intéressés par l'acquisition d'une porte blindée. A l'issue de ces deux réunions, 31 personnes ont manifesté leur intérêt à l'installation d'une porte blindée dénommée « Bellecour » par la société ALCOF. Pour finaliser les commandes et répondre aux éventuelles questions des résidents, une réunion en présence de cette société est prévue **le 14 mars** à 19h30 dans le local de la loge. Vous avez encore la possibilité, si vous désirez acquérir une porte blindée, de bénéficier des tarifs préférentiels proposés par cette société. Pour cela, vous devez vous inscrire à la loge du gardien.

Dès le printemps, deux boîtes à lire vont être installées dans la résidence. Une boîte à lire est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer et emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture et à l'échange.

Sur l'éternel et insoluble sujet des déjections canines quotidiennes qui nuisent à la qualité de la vie de notre résidence, un distributeur de sacs pour déjections canines va être installé et mis à votre disposition vers la loge. Les crottes de chien sont devenues un vrai problème d'hygiène et de santé publique ***Ramassez les crottes de votre chien est un geste simple et citoyen.***

Par ailleurs, des résidents nourrissent les oiseaux en lançant du pain de leur fenêtre vers les pelouses. Il est strictement interdit de lancer de la nourriture sur les pelouses. Cela attire quelques insectes et quelques oiseaux mais surtout cela attire les rats. De tous les rongeurs, les rats sont les plus nuisibles, susceptibles de transmettre des maladies et causant des déprédations matérielles dans les habitations. Comme vous le savez, nous avons extrêmement de mal à nous en débarrasser. Ne les attirez pas.

Nous revenons également sur la sécurité de la résidence en cas d'incendie. Les accès aux véhicules des pompiers doivent impérativement être dégagés. Les travaux dans la résidence ont un impact sur les zones de stationnement. Nous vous demandons de ne pas stationner votre véhicule n'importe où, au mépris des consignes de sécurité données (panneaux d'interdiction, zone réservée) ainsi que devant les jardinières positionnées dans les virages et sur les places privées.

Pour la sécurité de tous, nous vous rappelons que chaque appartement doit être équipé obligatoirement d'un détecteur de fumée. Le détecteur de fumée fonctionne avec une pile, celle-ci doit être testée régulièrement et changée au plus vite lorsqu'elle donne des signaux de faiblesse.

Enfin, nous demandons à chacun d'entre nous d'être extrêmement vigilant, lorsque vous rentrez dans votre immeuble, assurez-vous que la porte du hall soit bien refermée derrière vous et quand vous portez vos poubelles dans les containers, assurez-vous également que la porte extérieure du local où sont entreposés les containers soit fermée à clé. Pour rappel, la clé utilisée pour fermer cette porte est la même que celle de la porte d'entrée dans le hall de l'immeuble.

**L'Assemblée Générale de la résidence est prévue le jeudi 23 mai 2019.**

*Pour le CS, le président  
Jean Masson*